



**Compte rendu de la séance du
Conseil Municipal en date du 23 février 2021**

Le mardi 23 février 2021, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le 18 février 2021 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents :

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : Mme GUEMAS Sophie ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 15.12.2020, conformément à l'article L.2122-23 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal ; ainsi, il indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 12 rue du Château, 27 rue de Combourg, 1 rue de la Changeonnais et 13 rue Jacques de Kernier.

❖ **Budget principal: Adoption du compte de gestion et du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du compte de gestion établi par le receveur, pour l'année 2020, concernant le budget de la commune, adopte sans réserve ce document.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.711.822,28	2.078.831,27	307.907,74	358.681,54
+ 367.008,99		+ 50.773,80	
Résultat reporté + 402.070,67		Résultat reporté + 124.226,14	
Résultat cumulé + 769.079,66		Résultat cumulé + 174.999,94	
+ 944.079,60			

Il précise, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : 239.600,00 € ; en recettes à : 2.800,00 €

❖ **Maison de santé**

Le maire présente à l'assemblée, l'étude concernant la création d'un étage à la maison de santé, réalisée par le cabinet GESLAND - HAMELOT, en concertation avec les professionnels de santé.

Il indique que compte tenu des prescriptions des bureaux de contrôle, la création de l'étage se fera via l'installation de poutrelles métalliques et que l'idée d'une passerelle d'accès à l'étage est abandonnée au profit de la mise en place d'un ascenseur.

A ce stade du projet, il sera demandé un engagement de principe des professionnels de santé, le coût des travaux est évalué à 550 000 € HT. Le conseil autorise le maire à solliciter de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

❖ **Aménagement « Jardin public » et « Terrain de sports »**

Le cabinet ABE a transmis les devis concernant la réalisation d'études qui comprennent : Diagnostic et report sur plan - Esquisses - Orientations d'aménagement – Définition des ouvrages – Estimation - Planification.

Concernant le parc de la Chavaigne, le devis s'élève à 6 451,00 € HT ; pour le terrain de sport à 8 472,00€ HT.

Compte tenu des montants, il sera demandé, au cabinet, une nouvelle proposition.

❖ **Travaux Voirie 2021**

Suite au diagnostic de la commission voirie, le service commun de l'agglomération a estimé le coût des travaux envisagés, il s'élève :

- en campagne, à la somme de 61 644,72 € (sont compris les travaux de 2020 qui n'ont pas été réalisés),
- dans le bourg, à la somme de 66 775,32 €.

Le montant total est estimé à 128 420,04 € TTC ; le maire demande le report de certains travaux afin que l'enveloppe financière ne dépasse pas 80 000 €. Et, compte tenu que des aménagements pour les bus sont envisagés rue des Réfugiés, il propose que les travaux sur ce secteur (évalués à 40 000 euros) soient reportés en 2022.

❖ **Cimetière Saint Florent**

Suite à la consultation lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement au cimetière Saint Florent, les offres suivantes ont été reçues :

- Beaumont pour un montant de 11 977,92 € TTC,
- Pigeon pour un montant de 10 696,94 € TTC,
- Man TP pour un montant de 15 106,01€ TTC,

Les travaux seront attribués à l'entreprise Pigeon.

❖ **Préparation du Budget 2021**

Afin de préparer le budget primitif 2021, l'assemblée valide le projet

- d'acquisition d'un stand pliant en aluminium - taille à définir : 5x5 ou 6x4 ou 4x4,
- de modification des fermetures des portes anti-panique du centre culturel,
- d'acquisition d'enceintes pour le centre culturel,
- de pose de store occultant pour la classe de CP,
- d'acquisition de nouvelles vitrines pour l'affichage réglementaire,
- de modification des éclairages de sécurité au restaurant scolaire, à l'école Lucie Aubrac,
- de passage en ampoule led à l'Eglise,

❖ **Travaux Bas du bois**

La 1^{ère} réunion de chantier s'est tenue le 20 janvier dernier, il a été décidé de s'assurer du bon état du busage, et de prolonger le tapis d'enrobé jusqu'à la dernière maison du lieu-dit (coté droit direction Vitré). Concernant le tracé de la liaison douce, en accord avec toutes les parties, il est modifié au niveau de la sortie sur le chemin de la Barre.

❖ **Zone d'activité**

Le maire informe l'assemblée que des discussions sont actuellement en cours entre Vitré Communauté et les entreprises MAN TP, GMA, Métalleries de Bretagne pour permettre l'agrandissement de la propriété d'Id Pack.

Par ailleurs, afin d'offrir aux artisans des possibilités d'installation, allée des Bruères, le maire présente deux projets de division de la parcelle L1118, permettant la création de 3 lots.

❖ **Personnel communal**

- **IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Le conseil municipal autorise le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents titulaires ou stagiaires, relevant de la catégorie B ou C+ A (médico social) et aux agents contractuels.

Pour les agents à temps non complet, les heures complémentaires seront majorées de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

- **Taux de l'indemnité versée au Garde Champêtre**

La filière police n'étant pas soumise au régime du RIFSEEP, le garde champêtre bénéficie d'une indemnité pour sujétions spéciales fixée à 10% de son traitement brut au 1^{er} janvier 2018 ; le conseil municipal décide de fixer ce taux à 11 % à compter, du 1^{er} avril 2021.

❖ **Régularisations foncières**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du restaurant scolaire, compte tenu de l'implantation des bâtiments, il a été constaté que des régularisations (cession - acquisition de 0,36 et 0,22m²) devaient être effectuées avec M et Mme SORIGNET ; s'agissant d'une opération communale, l'ensemble des frais sera à la charge de la commune.

Suite à l'élargissement du chemin de la Chemin la Diguais, le conseil accepte l'acquisition à un prix symbolique des parcelles B 571 - B579 - B 583 - B 539 - B 538 - B 525 - B 537 - B389 qui forment les accotements.

❖ **Poulailler – Route de Champeaux**

Dans le cadre de la reprise d'un poulailler existant, le conseil a donné un accord de principe à la déviation du chemin rural de la Bénardais, et s'engage à acquérir l'emprise foncière du nouveau chemin.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de nommer « la Basse Cette », le site du poulailler.

❖ **Lotissements des Eglantines**

Les travaux d'aménagement sont en cours de finition, pour la collecte des déchets, des bacs semi enterrés seront installés par le SMICTOM, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention afférente.

❖ **Installation des chicanes**

Le maire sollicite l'avis de l'assemblée sur la mise en place de chicanes rue du château et rue de l'étang.

Pour la majorité des élus, ce dispositif ralentit un peu la vitesse de circulation. Il semble plus efficace et mieux adapté à la rue du château. Rue de l'Etang, compte tenu de sa configuration un plateau serait probablement préférable.

L'expérimentation va se poursuivre jusqu'en juin, puis un bilan sera tiré.

❖ **Ecole Lucie Aubrac**

Le maire informe l'assemblée que suite à sa rencontre avec la directrice de l'école, un courrier demandant le maintien des 8 classes actuelles a été transmis à l'inspection académique. Sans effet toutefois, le journal Ouest France du samedi 20.02.21 annonçant la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

❖ **Contournement de Vitré**

Le maire informe l'assemblée que le Président du département demande aux élus de donner leur avis sur l'opportunité de ce projet et sur les variantes envisagées.

L'assemblée est favorable au projet de contournement, elle opte pour les variantes B et B1 concernant le tracé Nord, et ne se prononce pas sur les autres tracés.